

**Motion présentée par le groupe Socialiste, Citoyen et Radical au nom de l'Exécutif**

**Motion d'urgence contre la privatisation de La Poste,  
pour un débat public et un référendum sur le service public postal**

La mobilisation des citoyens a été massive sur le statut de La Poste. Cette cause a rassemblé une soixantaine d'organisations politiques, syndicales et associatives qui n'ont pas ménagé leur peine pour expliquer et mobiliser.

Plus de deux millions de Françaises et de Français ont exprimé leur attachement au service public en signifiant à plus de 90 % leur refus du projet du Gouvernement de changer le statut de La Poste pour la privatiser.

En Nord-Pas de Calais comme sur l'ensemble du territoire national, La Poste est le dernier service public présent partout et au service de tous, quelle que soit sa condition sociale.

La modernisation de La Poste peut s'opérer en restant un établissement public. Changer son statut, c'est irrémédiablement changer sa nature et trahir ses missions.

Nous voulons une Poste démocratique au sein de laquelle les citoyens et les usagers ont leur mot à dire, une Poste forte qui s'engage au service du développement de notre pays et du progrès, au plus près des territoires, une Poste européenne qui se modernise et prend toute sa place dans l'ère du numérique. Le gouvernement et le Président de la République n'ont pas le droit de privatiser la Poste contre la volonté des citoyens.

**C'est pourquoi le Groupe Socialiste, Citoyen et Radical et le Groupe Les Verts,**

- Considérant que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous,
- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,
- Considérant que le Gouvernement et la Direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent,
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,
- Considérant le succès citoyen de la consultation nationale du 3 octobre 2009 lancée à l'initiative du Comité National contre la Privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public sur le service public postal et d'un référendum national sur cette question,

**demandent que l'Assemblée Régionale se prononce sur l'organisation d'un débat public et d'un référendum national sur le service public postal.**